
DECISION N° 2024-078

APPROUVANT LE GUIDE DE FACTURATION DU CHU DE TOULOUSE

Le Directeur Général,

- Vu le code de la santé publique et notamment les articles L 6143-7 et D 6143-33 à D 6143-35 ;
- Vu le décret du Président de la République du 7 janvier 2022 portant nomination de **Monsieur Jean-François LEFEBVRE** en qualité de Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse ;
- Vu le procès-verbal du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de la région Occitanie du 1er février 2022 portant installation de **Monsieur Jean-François LEFEBVRE** en qualité de Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse et Directeur du Centre Hospitalier de Lavaur, en direction commune, à compter du 1er février 2022 ;
- Considérant l'avis favorable rendu sur le guide de facturation lors de la concertation du Directoire le 26 juin 2024 ;

DECIDE

ARTICLE 1 Le guide de facturation du CHU de Toulouse est approuvé. Il se substitue aux dispositions précédemment en vigueur.

ARTICLE 2 En application des articles R421-1 à R421-7 du code de justice administrative, un éventuel recours contre cette décision peut être porté devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de la publication de cette décision.

ARTICLE 3 La présente décision prend effet à compter de sa publication sur le site internet du CHU de Toulouse.

Toulouse, le 1^{er} juillet 2024

Le Directeur Général

Jean-François LEFEBVRE

